

OPCVM

Société Générale

Marocaine de Banques



Fiche signalétique

SG OPTIMAL OBLIG

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le dahir portant loi n° 1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété.

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par le CDVM en date du 27/10/2014 sous la référence n° VI/OP/031/2014.

Avertissement : L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Sogécapital Gestion



الشركة العامة
SOCIETE GENERALE



Fiche signalétique

SG OPTIMAL OBLIG

I. Caractéristiques financières

Classification : « Obligations Moyen et Long Terme ». La sensibilité du FCP est comprise entre 1,2 exclus et 5,2 inclus.

Indice de référence : MBI GLOBAL

Objectif de gestion : L'objectif du FCP est d'optimiser pour ses souscripteurs le couple performance-régularité, à travers des placements essentiellement effectués en produits de taux, tout en saisissant les opportunités qui pourraient se présenter sur le marché actions.

Stratégie d'investissement : Le FCP est en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM «Obligations Moyen et Long Terme», créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Durée de placement recommandée : supérieure à 18 mois.

Souscripteurs concernés : Personne physique ou morale résidente et non résidente.

II. Modalités de fonctionnement

Exercice social : 1^{er} Janvier au 31 Décembre.

Valeur liquidative d'origine : 1 000,00 Dhs.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative: chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.

Modalités de diffusion de la valeur liquidative: la valeur liquidative est affichée le 1^{er} jour ouvrable qui suit son calcul dans l'ensemble du réseau de la Société Générale Marocaine de Banques ainsi que dans les locaux de Sogécapital Gestion. Elle est également publiée dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.

Méthode de calcul de la valeur liquidative : les principes d'évaluation de l'OPCVM sont identiques à ceux prévus dans la circulaire du CDVM.

Modalités de souscription et de rachat: Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions précisées ci-dessous.

- Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des agences de la Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) ainsi qu'au siège de Sogécapital Gestion au plus tard à 10h00 le

jour de calcul de la valeur liquidative.

- Lieu de réception des souscriptions et rachats : Réseau Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) et Sogécapital Gestion
- Calcul du prix de souscription : Prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation) majorée de la commission de souscription ;
- Calcul du prix de rachat : Prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation) minorée de la commission de rachat.

Affectation des résultats : Capitalisation intégrale des revenus.

Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite « Intérêts courus ».

III. Commissions et frais

Commissions de souscription et de rachat :

- ♦ Commission de souscription :
 - En pourcentage : 0,50% H.T du montant souscrit.
 - Part incompressible acquise au FCP : 0%
- Cas d'exonération :
 - Pour les souscriptions par apport de titres, l'exonération sur la part de commission acquise au réseau ;
 - Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté une demande de rachat portant sur la même quantité et enregistré sur la même valeur liquidative ;
 - Les autres cas d'exonération restent à la discrétion du réseau placeur
- ♦ Commission de rachat maximale :
 - En pourcentage : 0,10% H .T du montant racheté.
 - Part incompressible acquise au FCP : 0%.
 - Cas d'exonération : pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de souscription portant sur la même quantité et enregistrée sur la même valeur liquidative, le prix de rachat est égal à la valeur liquidative.

NB : en sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts du FCP, doit s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.



Fiche signalétique

SG OPTIMAL OBLIG

Frais de gestion :

Les frais de gestion devant être encourus par un OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par Sogécapital Gestion.

Le taux des frais de gestion est au maximum de 0.75% hors taxe. Ils sont prélevés chaque trimestre.

Les frais de gestion sont ventilés comme suit :

- (1) Frais publications : 20 000 DH (HT)
- (2) Commissaire aux comptes : 12 000 DH (HT)
- (3) Commissions CDVM : 0,025% (HT)
- (4) Maroclear (commission de gestion du compte émission) : 4 000 DH (HT)
- (5) Maroclear (droit d'admission):
 - . 0,0075% si actif inférieur à 100 millions DH (HT)
 - . 0,0025% si actif compris entre 100 et 500 millions DH (HT)
 - . 0,0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard DH (HT)
 - . 0,0001% si actif supérieur à 1 milliard DH (HT)
- Prestations de Sogécapital Gestion: Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5).

IV. Informations complémentaires

Date et référence de l'agrément : le 30/04/2012 sous le numéro AG/OP/059/2012.

Société de gestion : Sogécapital Gestion sis à 55, Bd. Abdelmoumen Casablanca représenté par M. Adnane BAKHCHACHI.

Tél : 05 22 43 98 10 - Fax : 05 22 26 40 25

Dépositaire : Société Générale Marocaine de Banque (SGMB) dont le siège social est sis à 55, Bd. Abdelmoumen Casablanca

Tél : 05 22 43 88 88

Commercialisateur : Réseau Société Générale Marocaine de Banques et Sogécapital Gestion

Tél : 05 22 43 88 88 / 05 22 43 98 10

Fax : 05 22 26 40 25

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM ;

Le règlement de gestion, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.

Point de contact où des informations supplémentaires peuvent être obtenues, si nécessaires :
Sogécapital Gestion • Tél : 05 22 43 98 10 • Fax : 05 22 26 40 25 • E-mail : sogecapital.gestion@soggen.com

www.sogecapital.com

Sogécapital Gestion



Groupe Société Générale Marocaine de Banques
55, Bd. Abdelmoumen - 20 100 Casablanca - Maroc

Société Anonyme à Conseil de Surveillance et à Directoire au capital de 1.000.000 dirhams